



PREFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

**direction  
départementale  
de l'Équipement  
Seine Saint-Denis**

**ARRETE n° 07 – 3634**  
relatif à la mise à jour de l'information des acquéreurs et  
des locataires de biens immobiliers sur les risques  
naturels et technologiques majeurs  
situés sur la commune de l'Ile-Saint-Denis

**Service  
Environnement et  
Urbanisme  
Réglementaire  
Pôle Connaissance  
et Prévention des  
Risques**

Le préfet de la Seine-Saint-Denis  
Chevalier de la Légion d'Honneur

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L125-5 et R125-23 à R125-27 ;  
**Vu** la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation et de sécurité civile ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2006-0359 du 13 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 07-2104 portant approbation du plan de prévention du risque d'inondation de la Seine sur le territoire des communes d'Epinay-sur-Seine, de l'Ile-Saint-Denis, de Saint-Ouen et de Saint-Denis ;  
**Vu** l'actualisation par le bureau de recherches géologiques et minières de la carte d'aléas retrait-gonflement des sols argileux dans le département de la Seine-Saint-Denis ;  
**Considérant** l'obligation d'information prévue au I et II de l'article L125-5 du code de l'environnement ;

**Sur** proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Saint-Denis ;

**ARRETE :**

1, esplanade Jean Moulin  
93007 Bobigny cedex  
téléphone :  
01 41 60 60 60  
télécopie :  
01 48 30 22 88  
E-mail : [courrier@seine-saint-denis.pref.gouv.fr](mailto:courrier@seine-saint-denis.pref.gouv.fr)

**Article 1 :**

Le dossier d'information annexé à l'arrêté préfectoral n° 2006-0359 du 13 février 2006 susvisé est modifié.

Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de l'Ile-Saint-Denis sont mis à jour dans le dossier d'information annexé au présent arrêté.

**Article 2 :**

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique listant les risques recensés sur le territoire de la commune et les documents de référence attachés, et donnant des indications sur l'intensité des risques recensés lorsqu'elle est connue ;
- les documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer.

Ce dossier et les documents de référence attachés sont librement consultables en mairie de l'Ile-Saint-Denis, sous-préfecture de Saint-Denis et à la préfecture de Bobigny aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

**Article 3 :**

Les informations contenues dans ce dossier sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L125-5 du code de l'environnement.

**Article 4 :**

Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune de l'Ile-Saint-Denis et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie de l'Ile-Saint-Denis. Il est publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Il est accessible sur le site Internet de la préfecture.

**Article 5 :**

Mesdames et Messieurs le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement, les chefs de service régionaux et départementaux et le maire de la commune de l'Ile-Saint-Denis sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Bobigny le 3 octobre 2007

Pour le préfet et par délégation  
le secrétaire général

**Signé**

François Dumuis



Préfecture de Seine-Saint-Denis

## Commune de l'ILE-SAINT-DENIS

### Dossier d'informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N° **07-3634** du **3 octobre 2007**

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n **oui**  **non**

**approuvé** date **21 juin 2007** aléa **Inondation**  
**prescrit** date **23 juillet 2001** **Mouvements de terrain dus au retrait-gonflement des argiles**

Les documents de référence sont :

<b>PPR Inondation de la Seine approuvé</b>	en mairie, en sous-préfecture et en préfecture	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Carte des aléas liés au retrait-gonflement des argiles ( 1/100 000<sup>ième</sup> )</b>		<input checked="" type="checkbox"/>

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t **oui**  **non**

\_\_\_\_\_ date \_\_\_\_\_ aléa \_\_\_\_\_

Les documents de référence sont :

_____	en mairie, en sous-préfecture et en préfecture	<input type="checkbox"/>
_____		<input type="checkbox"/>

#### 4. Description succincte de l'intensité du risque

La commune est soumise à l'aléa **Inondation**  
d'intensité très forte  forte  autre

La commune est soumise à l'aléa **Mouvements de terrain dus au retrait-gonflement des argiles**  
d'intensité forte  moyenne  faible

#### Pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus







- Extrait au 1/30 000<sup>ème</sup> de la carte des aléas du PPR Inondation de la Seine approuvé**  
(pour toute localisation précise, il est recommandé de consulter la carte des aléas au 1/5 000<sup>ème</sup> figurant dans le dossier du PPR approuvé)
- Extrait au 1/30 000<sup>ème</sup> de la carte réglementaire du PPR Inondation de la Seine approuvé**  
(pour toute localisation précise, il est recommandé de consulter la carte réglementaire au 1/5 000<sup>ème</sup> figurant dans le dossier du PPR approuvé)
- Carte des aléas liés au retrait-gonflement des argiles ( 1/100 000<sup>ième</sup> )**

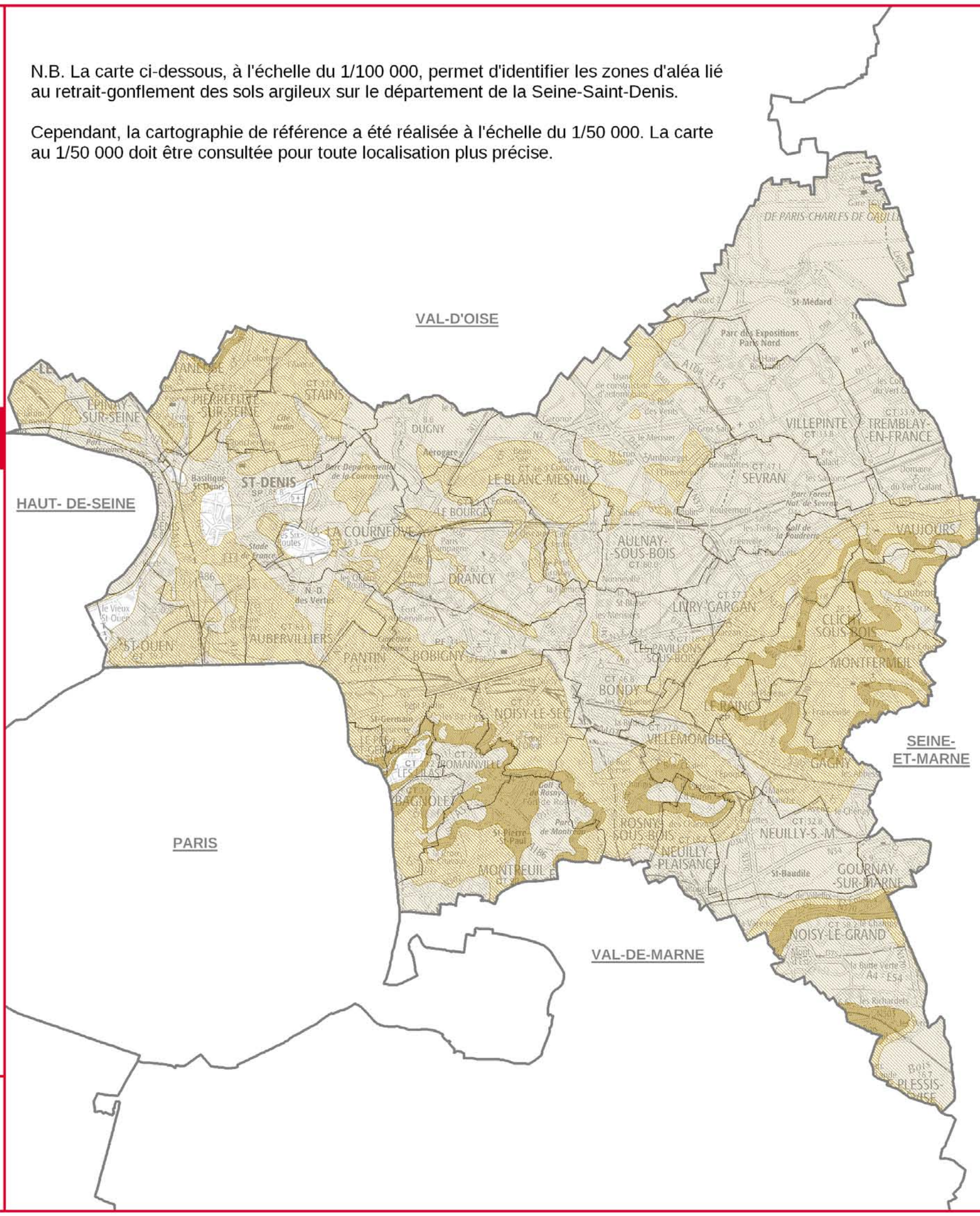




## CARTE DE L'ALÉA RETRAIT-GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX

### DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

-  ALÉA FORT
-  ALÉA MOYEN
-  ALÉA FAIBLE
-  ZONE A PRIORI NON ARGILEUSE,  
non sujette au phénomène de retrait-gonflement  
sauf en cas de lentille ou de placage argileux local  
non repéré sur les cartes géologiques actuelles
-  Limites communales
-  Limites départementales




N.B. La carte ci-dessous, à l'échelle du 1/100 000, permet d'identifier les zones d'aléa lié au retrait-gonflement des sols argileux sur le département de la Seine-Saint-Denis.


Cependant, la cartographie de référence a été réalisée à l'échelle du 1/50 000. La carte au 1/50 000 doit être consultée pour toute localisation plus précise.

#### Sources





direction  
départementale  
de l'équipement  
de Seine-Saint-Denis



Préfecture de Seine-Saint-Denis

**Plan de Prévention des Risques d'Inondation  
par débordement direct de la Seine**

Vu pour être arrêté à  
mon arrêté n° 07-2104  
en date du 21 juin 2007  
Le Préfet de la Seine-Saint-Denis

**commune de L'ILE-SAINT-DENIS**

**CARTE RÉGLEMENTAIRE**

-  Zone d'expansion de crue (aléas très fort, fort et autres)
-  Zones urbaines (denses et autres) (aléa très fort)
-  Zones urbaines (denses et autres) (aléas fort et autres)
-  Centre urbain (aléas très fort, fort et autres)
-  Limite communale

SOURCE  
SD Topo Pays - © IGN 2002  
Réalisation : DDE 93

Ech : 1/5000

